

(Technicien Conseil de Vente en Animalerie)

en alternance

Durée : 3 ans*

- **En 2^{nde}** : 16 semaines de cours et 24 semaines de stage
- **En 1^{ère}** : 17 semaines de cours et 23 semaines de stage
- **En Terminale** : 19 semaines de cours et 21 semaines de stage

*2^{nde} à la MFR de Venansault, 1^{ère} et Terminale à la MFR de St Florent des Bois

Rythme :

1 à 2 semaines de stage ↔ 1 à 2 semaines de cours

Objectifs :

- **Etudier les techniques :**
 - Animalières (rongeurs, poissons, oiseaux, reptiles, chiens, chats, ...)
 - De vente
- **Acquérir des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire.**

Contenu :

Enseignement général : Expression orale et écrite, mathématiques, anglais, sport, éducation socioculturelle, le monde contemporain, hygiène et sécurité.

Enseignement commercial : Techniques de vente, marketing, approche du marché de l'animal de compagnie, économie et gestion commerciale en général.

Enseignement spécifique : Biologie, écologie, zootechnie, aquariologie, connaissances du chien,

Les stages :

- En 2^{nde} : Un stage permanent sur 16 semaines
3 stages temporaires (en petit commerce, en service et en production)
- En 1^{ère} et Terminale : Stage permanent sur 2 animaleries
Stage de 4 semaines à l'étranger

Les voyages d'étude

- En 2^{nde} dans un pays de la Communauté Européenne
- En Terminale hors Communauté Européenne



Statut :

- Scolaire
- Gratification possible

Admission :

- Après une 3^{ème},
- une 2^{nde}, un CAP, ...

Examen :

- Certification BEPA (Niveau V)
- Diplôme d'Etat Bac Pro TCVA
 - -50% en contrôle continu
 - -50% en épreuves terminales

Vers quels métiers ?

- Vendeur en animalerie
- Responsable de rayon
- Eleveur, producteur, grossiste, ...

Poursuite d'études ?

- BTS
- Certificat de spécialisation
- Autres formations qualifiantes